



Département du Val d'Oise

Mis en ligne le : 11/03/2026

Arrondissement de Sarcelles

SN

Décision du Maire n° D- 101 - 2026

Objet : Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des voies du quartier des Charmettes

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI- TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 février 2025 portant modification de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-276-2025 du 02 juillet 2025 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics

CONSIDERANT la volonté de la ville de Villiers-le-Bel de missionner un prestataire pour assurer une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des voies du quartier des Charmettes,

CONSIDERANT la proposition de DNA CONSULT, sis 5 rue du Ratelier – 95400 Arnouville,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un contrat avec DNA CONSULT portant mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des voies du quartier des Charmettes.

Article 2 – La dépense engendrée est 31 900 € HT soit 38 280 € TTC et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Article 3 – Le contrat prendra effet à la notification jusqu'à fin juin 2026.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 11/03/2026



Madame la Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH
Et par délégation, l'adjointe déléguée
Laetitia KILINC